



Majorité d'un enfant concerné par un jugement de garde

Par **Valdu59**, le **23/01/2016** à **21:29**

Mon père à ma garde à 100%, ma mère ne dispose seulement d'un droit de visite le dimanche, mais depuis plusieurs mois je ne m'entends pas du tout avec mon père je voudrais donc aller vivre chez ma mère, mon père pourra déposer plainte contre non respect du jugement sachant que je viens d'avoir 18 ans ?

Merci d'avance de votre réponse